



PROCÈS-VERBAL

- Sommaire -

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

SALLE DU CONSEIL – HÔTEL DE VILLE

ORANGE

Vu pour être publié sur le site internet de la Ville le : 22 JUILLET 2026

Les débats sont entièrement disponibles via le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=9KG3Nxf0ICE>
(Conformément à l'ordonnance n°2021/1310 – Décret n°2021-1311 du 7.10.2022)

L'an deux mille vingt six, le vingt deux juin, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le 16 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Hôtel de Ville à Orange, sous la présidence de Monsieur Jean-Dominique ARTAUD, Maire.

Étaient présents

Monsieur Jean-Dominique ARTAUD, Monsieur Jean-Pierre PASERO, Madame Frédérique VIDAL, Monsieur Nicolas ARNOUX, Madame Christine MARTIN, Monsieur Florent AGRO, Madame Marie-Thérèse GALMARD, Monsieur Denis SABON, Madame Agnès JEANJEAN, Monsieur Philippe DRAPIER, Madame Marcelle ARSAC, Monsieur David MARSEILLE, Monsieur Jean-Claude FREMERY, Madame Peggy LELEU, Monsieur Alphonse BOURRET, Madame Jeanine GOUDET, Madame Laure ROBIN, Monsieur Michel OLIVEIRA, Madame Stefana TESU, Monsieur Christophe LESTERLAN, Madame Linda COSTA, Madame Joelle EICKMAYER, Monsieur Jonathan ARGENSON, Madame Céline BEYNEIX, Monsieur Stéphane LANOY, Monsieur Christian GASTOU, Madame Sylvie AUMAGE, Monsieur Olivier TROUSSE, Monsieur Brigitte LAOURIGA

Absents représentés

Madame Annick BADOR représenté(e) par Madame Frédérique VIDAL, Madame Hélène DALBIES représenté(e) par Madame Agnès JEANJEAN, Monsieur Fernando CARO représenté(e) par Monsieur Jean-Pierre PASERO, Monsieur Xavier MARQUOT représenté(e) par Madame Joelle EICKMAYER, Madame Catherine GASPA représenté(e) par Monsieur Jonathan ARGENSON

Absent

Monsieur Jacques BOMPARD

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Thérèse GALMARD est nommé(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de la séance à 18h00

Les documents ci-après ont été transmis aux élus :

- Liste des décisions prises par le M. le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,
- Mise à disposition d'agents de la ville d'Orange

NUM DE L'ACTE	DATE DE L'ACTE	SERVICE EMETTEUR	OBJET	PARVENU EN PREFECTURE
DC_327_2026	18/05/2026	Médiathèque	CONFÉRENCE POUR LES 250 ANS DES ÉTATS-UNIS, THOMAS JEFFERSON, UN AMÉRICAIN EN PROVENCE	18/05/2026
DC_328_2026	20/05/2026	Finance	MISE EN CONFORMITE DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES « EVENEMENTIEL » - ABROGE ET REMPLACE TOUTE LES PRECEDENTES DECISIONS	20/05/2026
DC_329_2026	19/05/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSION AVEC LA SOCIETE TSN POUR LE SPECTACLE " LE BOSSU DE NOTRE DAME" DU 03.03.2027 AU PALAIS DES PRINCES	19/05/2026
DC_330_2026	20/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE JEAN GIGNO ENTRE LA VILLE ET LE DIOCÈSE D'AVIGNON	20/05/2026
DC_331_2026	20/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE 02 – BÂTIMENT 01 DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION " JACK DANCE "	20/05/2026
DC_332_2026	19/05/2026	Finance	OBJET : MISE EN CONFORMITE DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE D'AVANCES « DEPENSES COURANTES LIEES A LA FONCTION DE MAIRE - AFFAIRES PROTOCOLAIRES ET JUMELAGES » - ABROGE ET REMPLACE TOUTES LES PRECEDENTES DECISIONS	19/05/2026
DC_333_2026	20/05/2026	Affaires scolaires	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE DU CASTEL ELEMENTAIRE POUR L'ORGANISATION DES FETES DE L'ECOLE LES 15, 16, 18, 19, 22 ET 30 JUIN 2026	20/05/2026
DC_334_2026	20/05/2026	Affaires scolaires	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE COUDOLET AU PROFIT DE L'OCCE 84 POUR L'ORGANISATION DE LA COURSE CONTRE LA FAIM LE 30 MAI 2026	20/05/2026
DC_335_2026	20/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE FESTIVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « AIKIDO ORANGE CLUB »	20/05/2026
DC_336_2026	20/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA CHAPELLE SAINT LOUIS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « SPECTACUL'ART »	20/05/2026
DC_337_2026	20/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE FESTIVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT D'ORANGE »	20/05/2026
DC_338_2026	20/05/2026	Juridique	MISE A DISPOSITION A TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE DU THÉÂTRE ANTIQUE A L'ASSOCIATION RUGBY CLUB ORANGEAIS (RCO).	20/05/2026
DC_339_2026	20/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE DE L'ESPACE DAUDET ENTRE LA VILLE ET L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG	20/05/2026

DC_340_2026	20/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE DE L'ESPACE DAUDET ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « SPECTACUL'ART »	20/05/2026
DC_341_2026	21/05/2026	Musée	PRET D'OBJETS A TITRE GRATUIT AU MUSEE DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE	21/05/2026
DC_342_2026	27/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE DAUDET ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « LES JOUETS D'AUTREFOIS »	27/05/2026
DC_343_2026	27/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU HALL DES EXPOSITIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « LES PÉTANGUEULES »	27/05/2026
DC_344_2026	27/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE SAINT MARTIN DU THÉÂTRE MUNICIPAL ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION " OLYMPIQUE CLUB ORANGEAIS "	27/05/2026
DC_345_2026	27/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE FESTIVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « BADMINTON CLUB ORANGEAIS »	27/05/2026
DC_346_2026	27/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE SAINT MARTIN DU THÉÂTRE MUNICIPAL ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION " OH MY SONG "	27/05/2026
DC_347_2026	27/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE DAUDET ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « SAFE »	27/05/2026
DC_348_2026	27/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE DAUDET ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « ÉCHIQUIER ORANGEAIS »	27/05/2026
DC_349_2026	21/05/2026	Culturel	CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE - CULTURES COMPLICES - ANIMATION CULINAIRE JAVA DU COCHON - 30 MAI 2026	21/05/2026
DC_350_2026	21/05/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSIION DE DROITS DE REPRESENTATION - " MADO FAIT SON CABARET " - 12 MARS 2027 - PALAIS DES PRINCES	21/05/2026
DC_351_2026	27/05/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSIION DE DROITS DE REPRESENTATION - ONE KICK - PARC GASPARIIN - 14.07.2026	27/05/2026
DC_352_2026	03/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE FESTIVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « CULTURE ET SPORT 84 »	03/06/2026
DC_353_2026	03/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA CHAPELLE SAINT LOUIS ENTRE LA VILLE ET MADAME MARIE-FRANCE KLIN.	03/06/2026

DC_354_2026	03/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA CHAPELLE SAINT LOUIS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « LES MIMOSAS »	03/06/2026
DC_355_2026	27/05/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSIION - COCHONS D'INDE - 05.11.2026 - PALAIS DES PRINCES	27/05/2026
DC_356_2026	27/05/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSIION - UN CHÂTEAU DE CARTES - 05/02/2027 - PALAIS DES PRINCES	27/05/2026
DC_357_2026	26/05/2026	Culturel	CONTRAT DE RESIDENCE - LE BRUIT DE LA ROUILLE - 21 AU 24 SEPTEMBRE 2026 - PALAIS DES PRINCES	26/05/2026
DC_358_2026	27/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE SAINT MARTIN DU THÉÂTRE MUNICIPAL ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « SYNDICALE HADRIANA »	27/05/2026
DC_359_2026	27/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE FESTIVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION SYNDICALE « RESIDENCE LES ALOUETTES »	27/05/2026
DC_360_2026	27/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE DAUDET ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « LES ATELIERS »	27/05/2026
DC_361_2026	27/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE FESTIVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « LES RÊVES BLEUS »	27/05/2026
DC_362_2026	27/05/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE FESTIVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « FORCE OUVRIÈRE DES PERSONNELS DE LA MAIRIE D'ORANGE ET DU CCAS D'ORANGE ET DE LA POP »	27/05/2026
DC_363_2026	28/05/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSIION - LE BARBIER DE SEVILLE - 18.05.2027 - LE GRENIER DE BABOUCHKA - THEATRE ANTIQUE D'ORANGE	28/05/2026
DC_364_2026	28/05/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSIION - MARIUS - LE GRENIER DE BABOUCHKA - 16 AVRIL 2027 - PALAIS DES PRINCES	28/05/2026
DC_365_2026	28/05/2026	Culturel	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU THEATRE ANTIQUE D'ORANGE DE LOGES ET SANITAIRES 2026 - SPL CHOREGIES D'ORANGE	28/05/2026
DC_366_2026	28/05/2026	Culturel	AVENANT CONVENTION MISE A DISPOSITION THEATRE ANTIQUE - SPECTACUL'ART 2026	28/05/2026
DC_367_2026	28/05/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSIION - CURIOSITÉS - 24.10.2026 - PALAIS DES PRINCES	28/05/2026

DC_368_2026	03/06/2026	Affaires scolaires	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE DEYMARDE MATERNELLE AU PROFIT DE L'OCCE84 POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DE L'ECOLE LES MARDIS 16 ET 23 JUIN 2026	03/06/2026
DC_369_2026	03/06/2026	Affaires scolaires	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE CHARLEMAGNE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES SACRES BAMBINS POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DE L'ECOLE LE 12 JUIN 2026	03/06/2026
DC_370_2026	01/06/2026	Culturel	POSITIV PRODUCTION - CONCERTS AU THEATRE ANTIQUE D'ORANGE - PERIODE ESTIVALE 2026	01/06/2026
DC_371_2026	03/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE DE LA SALLE FESTIVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « TAROT CLUB LOU PICHOUN »	03/06/2026
DC_386_2026	29/05/2026	Culturel	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THÉÂTRE ANTIQUE D'ORANGE AVEC LA BA 115 - MUSIQUE DE L'AIR - 12/06/2026	29/05/2026
DC_387_2026	29/05/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSIION - LE PETIT PRINCE 28/10/2026 - PALAIS DES PRINCES	29/05/2026
DC_388_2026	03/06/2026	Pôle Juridique et Marchés Publics	VENTE D'UN BROYEUR DU SERVICE DES ESPACES VERTS	03/06/2026
DC_389_2026	03/06/2026	Pôle Juridique et Marchés Publics	VENTE DE DEUX BROyeurs DU SERVICE DES ESPACES VERTS	03/06/2026
DC_390_2026	29/05/2026	Marchés publics	MARCHE 26-012V REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE L'HOTEL DU CLOS A ORANGE	29/05/2026
DC_391_2026	02/06/2026	Marchés publics	MARCHE 26-002V FOURNITURE DE PRODUITS DE TRAITEMENT, ENTRETIEN, ET DÉSINFECTION DE LA PISCINE	02/06/2026
DC_392_2026	01/06/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSIION - L'INVITATION - 29/04/2027 - LES GRANDS THÉÂTRES - PALAIS DES PRINCES	01/06/2026
DC_393_2026	01/06/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSIION - UN TOIT POUR 4 - 27/03/2027 - LES GRANDS THÉÂTRES - PALAIS DES PRINCES	01/06/2026
DC_394_2026	01/06/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSIION AVEC LE BRUIT DE LA ROUILLE POUR LE SPECTACLE "L'ABECEDAIRE DES CLASSIQUES IJKL" - 14/01/2027 - PALAIS DES PRINCES	01/06/2026
DC_395_2026	01/06/2026	Culturel	CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE - E ONE - ARBRE DE NOEL - ESPACE DAUDET - 18.12.26	01/06/2026
DC_396_2026	01/06/2026	Culturel	AVENANT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE ANTIQUE ET D'AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX - DATES D'OCCUPATION - SPL CHOREGIES D'ORANGE - 2026	01/06/2026

DC_397_2026	11/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE DE LA SALLE SAINT- MARTIN DU THÉÂTRE MUNICIPAL ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « SPECTACUL'ART »	11/06/2026
DC_398_2026	10/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE SAINT MARTIN DU THÉÂTRE MUNICIPAL ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION SYNDICALE « LE CASTEL »	10/06/2026
DC_399_2026	10/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE DE LA SALLE FESTIVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME « FRANCE TRAVAIL ORANGE »	10/06/2026
DC_400_2026	10/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE DAUDET ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « ATELIER DE MAI »	10/06/2026
DC_401_2026	10/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE FESTIVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « AMICALE POLICE MUNICIPALE D'ORANGE »	10/06/2026
DC_402_2026	10/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU HALL DES EXPOSITIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « CYCLO CLUB ORANGEAIS »	10/06/2026
DC_403_2026	10/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DU 1ER ETAGE DU HALL DES EXPOSITIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « HANDBALL CLUB ORANGE »	10/06/2026
DC_404_2026	10/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DU 1ER ETAGE DU HALL DES EXPOSITIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « C.O.A.A.V »	10/06/2026
DC_405_2026	10/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE SAINT MARTIN DU THÉÂTRE MUNICIPAL ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION SYNDICALE « LE VIVARAIS COMTAT »	10/06/2026
DC_406_2026	10/06/2026	Affaires scolaires	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE DES SABLES AU PROFIT DE MADAME COUDERC DIRECTRICE INTERIMAIRE POUR L'ORGANISATION D'UNE FETE AVEC LES PARENTS D'ELEVES LE 30/06/2026	10/06/2026
DC_407_2026	10/06/2026	Affaires scolaires	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE BOISFEUILLET AU PROFIT DE LA CRECHE FAMILIALE "AU PAYS DES TOUT-PETITS" POUR L'ORGANISATION DE LA KERMESE LE 02/06/2026	10/06/2026
DC_408_2026	10/06/2026	Affaires scolaires	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE COUDOLET AU PROFIT DE L'OCCE 84 POUR L'ORGANISATION D'UNE REPRESENTATION THEATRALE LE 30 JUIN 2026	10/06/2026

DC_409_2026	03/06/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSIION - OUBLIE MOI JE T'AIME - MONSIEUR THÉÂTRE - PALAIS DES PRINCES - 02.10.2026	03/06/2026
DC_410_2026	03/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION B BLUES 84	03/06/2026
DC_411_2026	08/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE DE LA SALLE SAINT EUTROPE DU THÉÂTRE MUNICIPAL ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME « SPIP CARPENTRAS »	08/06/2026
DC_412_2026	11/06/2026	Marchés publics	MARCHE 26-020V ASSURANCE ANNULATION DE SPECTACLES POUR LA VILLE D'ORANGE	11/06/2026
DC_413_2026	03/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION DJ ARDEN	03/06/2026
DC_414_2026	09/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION MAMBO ITALIANO	09/06/2026
DC_415_2026	09/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION THE WAVE	09/06/2026
DC_416_2026	09/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION THE COP'S	09/06/2026
DC_417_2026	09/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION ZIKAHI	09/06/2026
DC_418_2026	09/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION THE PICKLES	09/06/2026
DC_419_2026	09/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION ROCK ME BABY	09/06/2026
DC_420_2026	09/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION DÉVOTION MACHINE	09/06/2026
DC_421_2026	08/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE SAINT EUTROPE DU THÉÂTRE MUNICIPAL ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « AMIS DU MUSÉE ET DES ARCHIVES D'ORANGE »	08/06/2026
DC_422_2026	08/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE FESTIVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION SYNDICALE « DEBUSSY »	08/06/2026
DC_423_2026	08/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE SAINT EUTROPE DU THÉÂTRE MUNICIPAL ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION " ORANGE PASSION PROVENCE "	08/06/2026
DC_424_2026	08/06/2026	Marchés publics	MARCHE 26-026V TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA FALAISE - MONTEE DES PRINCES D'ORANGE NASSAU	08/06/2026
DC_426_2026	08/06/2026	Marchés publics	MARCHE 26-029V - ACQUISITION DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE SCÉNIQUE	08/06/2026
DC_427_2026	11/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE N°101 DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION " MAOHI ORA "	11/06/2026
DC_429_2026	11/06/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSIION DE DROITS DE REPRESENTATION - QUE DU BONHEUR - EMMA'S SWING TRIO - 21.06.2026	11/06/2026
DC_430_2026	11/06/2026	GES et Associations	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE FESTIVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « BALLANGAN 84 »	11/06/2026

DC_432_2026	11/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION CHEZ REMO	11/06/2026
DC_433_2026	11/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION UNE AUTRE HISTOIRE	11/06/2026
DC_434_2026	11/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION THE GRASSLERS	11/06/2026
DC_435_2026	11/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION FLIP YOUR BRAIN	11/06/2026
DC_436_2026	11/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION HORIGANG	11/06/2026
DC_437_2026	11/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION GENERA' SONG	11/06/2026
DC_438_2026	11/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION WILL BARBER	11/06/2026
DC_439_2026	11/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION AMAURY FAIVRE	11/06/2026
DC_440_2026	11/06/2026	Ressources et logistiques	CONTRAT DE CESSIION ZZ RIDER	11/06/2026
DC_446_2026	15/06/2026	Culturel	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE POUR L'EXPLOITATION TEMPORAIRE D'UNE BUVETTE - 20.06.2026	15/06/2026
DC_448_2026	15/06/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSIION - CHAT EN POCHE - LA BALADE IMAGINAIRE - PALAIS DES PRINCES - 22.01.2027	15/06/2026
DC_449_2026	15/06/2026	Culturel	CONTRAT DE CESSIION - LE BOURGEOIS GENTILHOMME - JMD PRODUCTION - PALAIS DES PRINCES - 19.11.2026	15/06/2026

Rapporteur : M. Jean-Dominique ARTAUD

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU VENDREDI 26 MAI 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article unique : d'approuver le procès-verbal sommaire de la séance du Conseil Municipal du vendredi 26 mai 2026 ;

Rapporteur : M. Jean-Dominique ARTAUD

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article unique : d'approuver le procès-verbal sommaire de la séance du Conseil Municipal du vendredi 05 juin 2026 ;

N°DL_469_2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Dominique ARTAUD

DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ;

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : de désigner Madame Marie-Thérèse GALMARD en qualité de secrétaire de séance pour la séance du Conseil municipal du 22 juin 2026 .

A l'unanimité

N°DL_470_2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Dominique ARTAUD

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DU GARD DU SITE DE MARCOULE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'association de la CLI du Gard auprès du site de Marcoule et notamment son article 4 « composition et siège de l'association » indiquant les membres avec voix délibérative ;

Vu le règlement intérieur de ladite association précisant en article 1 « composition » que la CLI est composée d'un collège des élus avec voix délibérative ;

Vu que la ville d'Orange est incluse dans le périmètre du PPI du site de Marcoule, elle dispose d'un siège en qualité de membre titulaire au collège des élus avec voix délibérative ;

Considérant que la CLI de Marcoule a pour mission d'informer le public sur les activités nucléaires du site en diffusant une information claire, accessible et transparente. Elle s'appuie sur l'expertise de ses membres et sur les contributions des acteurs institutionnels du nucléaire, de l'environnement et de la sécurité. Pour assurer son rôle de contrôle et d'information, elle peut commander des expertises, réaliser des mesures environnementales et accéder aux documents nécessaires. Les exploitants nucléaires doivent la tenir informée des incidents, des demandes du public et des rapports annuels relatifs à la sûreté et à la sécurité des installations. Enfin, la CLI peut être consultée par les autorités publiques, saisir les organismes compétents et recueillir l'avis des représentants des salariés des installations nucléaires.

Considérant qu'il convient à l'assemblée délibérante de désigner un représentant au sein de ladite commission ;

Considérant qu'au terme de l'article 2121-21 du CGCT, la désignation des membres se déroulera au scrutin secret. Il pourra être décidé de procéder aux désignations par scrutin public après un vote à l'unanimité.

Considérant qu'au terme du même article, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Monsieur le Maire propose la candidature de monsieur Alphonse BOURRET ;

Monsieur le Maire fait appel à candidature. Aucune autre candidature n'étant proposée, la nomination prend effet immédiatement.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : de désigner monsieur Alphonse BOURRET en qualité de membre titulaire afin de siéger au sein de la CLI du Gard auprès du site de Marcoule.

Article 2 : Ce représentant exercera ses fonctions pour la durée du mandat municipal restant à courir, sauf en cas de démission, décès, décision contraire de la commission.

Article 3 : Le représentant siégera dans toutes les réunions auxquelles la Ville doit siéger, participe aux actes et rend compte de ses interventions devant le Conseil Municipal.

A l'unanimité

N°DL_471_2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Dominique ARTAUD

BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE - DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n° 304_2026 du conseil municipal du 27 avril 2026 adoptant le budget primitif de la Ville d'Orange ;

Considérant que le Conseil est invité à délibérer pour approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2026 de la ville d'Orange, qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	RECETTES		1 329 216,00 €
	<u>Recettes Réelles :</u>		1 329 216,00 €
	<u>Chapitre 013 - Atténuation de charges</u>		
	6419 - Remboursements rémunérations personnel		20 000,00 €
	<u>Total 013</u>		20 000,00 €
	<u>Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses</u>		
	70323 - Redevance d'occupation du domaine public		240 000,00 €
	70311 - Concessions dans les cimetières		70 000,00 €
	70388 - Autres redevances et recettes diverses		30 000,00 €
	7062 - Redevances services à caractère culturel		40 000,00 €
	70631 - Redevances services à caractère sportif		10 000,00 €
	70688 - Autres prestations de services		20 000,00 €
	7083 - Locations diverses		10 000,00 €
	<u>Total 70</u>		420 000,00 €
	<u>Chapitre 73 - Impôts et taxes</u>		
	73111 - Impôts directs locaux		339 216,00 €
	<u>Total 73</u>		339 216,00 €
	<u>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</u>		
	757368 - Autres		550 000,00 €
	<u>Total 75</u>		550 000,00 €
	<u>Recettes d'ordres :</u>		0,00 €

DEPENSES		1 329 216,00 €
Dépenses Réelles :		-2 383 832,10 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général		
6042 - Achats prestations service (hors terrains)	-510 260,23 €	
60611 - Eau et assainissement	-15 000,00 €	
60612 - Energie - Electricité	-100 000,00 €	
60621 - Combustibles	-6 500,00 €	
60623 - Alimentation	-3 840,00 €	
60624 - Produits de traitement	2 900,00 €	
60631 - Fournitures d'entretien	-500,00 €	
60632 - Fournitures de petit équipement	-231 707,94 €	
60636 - Habillement et Vêtements de travail	-10 000,00 €	
6064 - Fournitures administratives	-22 976,62 €	
6065 - Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	-22 404,18 €	
6067 - Fournitures scolaires	-7 859,00 €	
6068 - Autres matières et fournitures	-12 496,00 €	
611 - Contrats de prestations de services	104 182,00 €	
6132 - Locations immobilières	-30 530,00 €	
61351 - Locations mobilières-Matériel roulant	14,00 €	
61358 - Locations mobilières-Autres	-41 050,00 €	
614 - Charges locatives et de copropriété	-5 240,00 €	
61521 - Entretien et réparations sur biens immobiliers- Terrains	5 150,00 €	
615221 - Entretien et réparations sur biens immobiliers- Bâtiments publics	-355 566,83 €	
615228 - Entretien, réparations autres bâtiments	-63 771,00 €	
615231 - Entretien et réparations sur biens immobiliers- Voies	-10 000,00 €	
615232 - Entretien et réparations sur biens immobiliers-Réseaux	-34 000,00 €	
61524 - Bois et forêts	-500,00 €	
61551 - Entretien et réparation sur biens mobiliers- Matériel roulant	-14 100,00 €	
61558 - Entretien et réparation sur biens mobiliers-Autres biens mobiliers	-119 333,03 €	
6156 - Maintenance	-79 139,02 €	
6161 - Primes d'assurances-Multirisques	15 000,00 €	
617 - Etudes et recherches	-44 504,00 €	
6182 - Documentation générale et technique	-486,63 €	
6184 - Versements à des organismes de formation	-12 000,00 €	
6188 - Autres frais divers	-26 727,40 €	
62268 - Autres honoraires, conseils...	-19 550,00 €	
6227 - Frais d'actes et de contentieux	-4 127,39 €	
6231 - Annonces et insertions	-6 503,71 €	
6232 - Fêtes et cérémonies	-29 000,00 €	
6234 - Réceptions	-17 233,20 €	
6236 - Catalogues et imprimés	-3 400,00 €	
6238 - Divers	73 800,00 €	
6241 - Transports de biens	-1 000,00 €	
6247 - Transports collectifs	-10 400,00 €	
6251 - Voyages, déplacements et missions	-5 214,30 €	
6261 - Frais d'affranchissement	-1 472,15 €	
6262 - Frais de télécommunications	-1 150,00 €	
627 - Services bancaires et assimilés	-500,00 €	
6281 - Concours divers (cotisations)	6 870,00 €	
6283 - Frais de nettoyage des locaux	-59 455,40 €	
62876 - Au GTP de rattachement	-1 000,00 €	
62878 - Remboursements de frais à des tiers	-1 000,00 €	
6288 - Autres	-51 723,70 €	
63512 - Taxes foncières	-7 500,00 €	
63513 - Taxes sur logements vacants	-85 000,00 €	
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	-500,00 €	
6378 - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-5 250,00 €	
Total 011	-1 883 555,73 €	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		
65748 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé- Autres personnes de droit privé	-45 000,00 €	
65811 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage	-6 000,00 €	
65818 - Autres	5 834,50 €	
65888 - Autres	-381 000,00 €	
Total 65	-426 165,50 €	
Chapitre 66 - Charges financières		
66111 - Intérêts des emprunts et dettes	789,13 €	
Total 66	789,13 €	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-18 900,00 €	
Total 67	-18 900,00 €	
Chapitre 68 - Dotations provisions semi-budgétaires		
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	-28 000,00 €	
6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	-28 000,00 €	
Total 68	-56 000,00 €	
Dépenses d'Ordres :		3 713 048,10 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		3 643 048,10 €
Total 023		3 643 048,10 €

RECETTES		-886 722,67 €
<u>Recettes Réelles :</u>		-4 599 770,77 €
Chapitre 10		
10222 - FCTVA		2 544 101,97 €
Total 10		2 544 101,97 €
<u>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées (165)</u>		
1641 - Emprunts en euros		-7 138 872,74 €
165 - Dépôts et cautionnement reçus		-5 000,00 €
Total 16		-7 143 872,74 €
<u>Recettes d'ordres :</u>		3 713 048,10 €
<u>Chapitre 021 - Virement de la section dr fonctionnement</u>		3 643 048,10 €
Total 021		3 643 048,10 €
DEPENSES		-886 722,67 €
<u>Dépenses Réelles :</u>		-886 722,67 €
<u>Chapitre 20 -Immobilisations incorporelles (sauf 204)</u>		
2031 - Frais d'études		-54 669,13 €
2051 - Concessions et droits similaires		-3 240,00 €
2088 - Autres immobilisations incorporelles		-110 000,00 €
Total 20		-167 909,13 €
<u>Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées</u>		
20422 - Subventions aux personnes de droit privé-Bâtiments et installations		-16 144,87 €
Total 204		-16 144,87 €
<u>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</u>		
2111 - Terrains nus		-40 000,00 €
2115 - Terrains bâtis		-190 000,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains		22 140,00 €
21318 - Autres bâtiments publics		-951 500,00 €
21321 - Immeubles de rapport		-322 693,00 €
21351 - Installations générales, agencements, aménagts des constructions-Bâtiments publics		-21 500,00 €
2138 - Autres constructions		-6 100,00 €
2151 - Installations, matériel et outillage techniques-Réseaux de voirie		300 000,00 €
21531- Réseaux d'adduction d'eau		32 406,24 €
21538 - Installations, matériel et outillage technique-Autres réseaux		-17 436,00 €
21568 - Autres matériels et outillages incendie et de défense civile		3 480,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques		544 874,48 €
21828 - Autres immobilisations corporelles-Autres matériels de transport		-36 600,00 €
21838 -Autres immobilisations corporelles-Autre matériel informatique		-100 181,30 €
21848 - Autres matériels de bureaux et mobiliers		-1 500,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles		357 962,65 €
Total 21		-426 646,93 €
<u>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</u>		
2313 - Constructions		-267 321,74 €
Total 23		-267 321,74 €
<u>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</u>		
165 - Dépôt et cautionnement		-8 700,00 €
Total 16		-8 700,00 €
<u>Dépenses d'Ordres :</u>		0,00 €

Simulation BP 2026 VILLE ORANGE juin 2026 après nouvel arbitrage

FONCTIONNEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
Chapitres	Budget avril 2026	Budget juin 2026	Différence	Chapitres	Budget avril 2026	Budget juin 2026	Différence
002 Report excédent antérieur	9 609 929,11 €	9 609 929,11 €	0,00 €	002 Report déficit antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
013 Atténuation de charges	80 000,00 €	100 000,00 €	20 000,00 €	011 Charges à caractère général	10 783 555,73 €	8 900 000,00 €	-1 883 555,73 €
70 Produits du domaine	4 102 377,00 €	4 522 377,00 €	420 000,00 €	012 Charges de personnel	21 612 620,00 €	21 612 620,00 €	0,00 €
73 Fiscalité	8 022 718,83 €	8 022 718,83 €	0,00 €	014 Atténuation de produits	105 600,00 €	105 600,00 €	0,00 €
731 Fiscalité locale	19 660 784,00 €	20 000 000,00 €	339 216,00 €	65 Autres charges de gestion courante	5 990 293,10 €	5 564 127,60 €	-426 165,50 €
74 Dotations et participations	6 622 035,00 €	6 622 035,00 €	0,00 €	66 Charges financières	429 210,87 €	430 000,00 €	789,13 €
75 Autres produits de gestion courante	787 229,00 €	1 337 229,00 €	550 000,00 €	67 Charges exceptionnelles	118 900,00 €	100 000,00 €	-18 900,00 €
76 Produits financiers	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	68 Provisions	106 000,00 €	50 000,00 €	-56 000,00 €
77 Produits divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
78 Provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
042 Amortissements et travaux en régie	71 986,00 €	71 986,00 €	0,00 €	023 Tirerment à la section d'investissement	6 439 838,65 €	10 172 906,78 €	3 713 048,10 €
				042 Amortissements	3 355 020,56 €	3 355 020,56 €	0,00 €
Total recettes sans 002	39 351 129,83 €	40 680 345,83 €	1 329 216,00 €	Total dépenses sans 002	48 961 058,94 €	50 290 274,94 €	1 329 216,00 €
Total recettes avec 002	48 961 058,94 €	50 290 274,94 €	1 329 216,00 €	Total dépenses	48 961 058,94 €	50 290 274,94 €	1 329 216,00 €

INVESTISSEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
Chapitres	Budget avril 2026	Budget juin 2026	Différence	Chapitres	Budget avril 2026	Budget juin 2026	Différence
001 Report excédent antérieur	1 440 170,57 €	1 440 170,57 €	0,00 €	001 Report déficit antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 Dotations et fonds divers	300 000,00 €	2 844 101,97 €	2 544 101,97 €	10 Dotations et fonds divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068 Couverture du déficit	239 723,10 €	239 723,10 €	0,00 €	20 Immobilisations incorporelles	1 462 109,41 €	1 294 200,28 €	-167 909,13 €
13 Subventions	1 982 192,00 €	1 982 192,00 €	0,00 €	204 Subventions	2 238 934,05 €	2 222 789,18 €	-16 144,87 €
16 Emprunts avril/Cautions mai	7 148 872,74 €	5 000,00 €	-7 143 872,74 €	21 Immobilisations corporelles	8 319 925,71 €	7 893 278,78 €	-426 646,93 €
45412 Travaux pour le compte de tiers	253 000,00 €	253 000,00 €	0,00 €	23 Travaux en cours	8 165 448,04 €	7 898 126,30 €	-267 321,74 €
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €				0,00 €
204 Subventions	207 825,56 €	207 825,56 €	0,00 €	16 Emprunts	853 000,00 €	844 300,00 €	-8 700,00 €
021 Tirerment de la section de fonctionnement	6 439 838,65 €	10 172 906,78 €	3 713 048,10 €	13 Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 Amortissements	3 355 020,56 €	3 355 020,56 €	0,00 €	45411 Travaux pour le compte de tiers	275 260,00 €	275 260,00 €	0,00 €
041 Opérations patrimoniales	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	040 Amortissements et travaux en régie	71 986,00 €	71 986,00 €	0,00 €
024 Produit des cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	041 Opérations patrimoniales	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €
Total recettes sans 001	20 246 492,64 €	19 359 769,97 €	-886 722,67 €	Total dépenses sans 001	21 686 663,21 €	20 799 940,54 €	-886 722,67 €
Total recettes avec 001	21 686 663,21 €	20 799 940,54 €	-886 722,67 €	Total dépenses	21 686 663,21 €	20 799 940,54 €	-886 722,67 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la Décision Modificative N° 1 du Budget Principal de la ville d'Orange 2026 équilibrée en recettes et en dépenses.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

A la majorité,

- 24 Pour
- 5 Contre

Madame Joelle EICKMAYER, Monsieur Xavier MARQUOT, Madame Catherine GASPA, Monsieur Jonathan ARGENSON, Madame Céline BEYNEIX

- 5 Abstention(s)

Monsieur Stéphane LANOY, Monsieur Christian GASTOU, Madame Sylvie AUMAGE, Monsieur Olivier TROUSSE, Monsieur Brigitte LAOURIGA

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le livre III du code général des collectivités territoriales relatif aux finances communales et plus particulièrement aux **Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)** ;

VU l'article R.2311-9 du C.G.C.T. pris pour l'application de l'article L.2311-3 qui précise : « constitue un programme à caractère pluriannuel une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face » ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 304_2026 du 27 avril 2026 portant adoption du budget primitif principal de la ville d'Orange pour l'année 2026 ;

Considérant que les autorisations de programmes et leurs actualisations éventuelles sont proposées par le Maire et individualisées par le conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de modifier les crédits de paiements 2026 comme suit :

Suivi des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiements (CP) Révision 06/2026						
Dénomination de l'AP/CP	Date début opération	Sens	Montant AP votée en TTC	Réalisé au 31/12/2025	Budgétisé 2026	Reliquat
Consolidation du théâtre antique	2015	Dépenses	9 001 012,00 €	8 546 831,21 €	239 688,00 €	214 492,79 €
		Recettes	4 087 899,00 €	3 688 898,28 €	30 000,00 €	369 000,72 €
Mise en sécurité et en valeur de la colline Saint-Eutrope	2019	Dépenses	10 621 000,00 €	3 198 083,02 €	3 388 763,00 €	4 034 153,98 €
		Recettes	2 530 210,56 €	514 005,98 €	580 000,00 €	1 436 204,58 €
Création parcours patrimonial, musées et hôtel dieu	2021	Dépenses	11 268 000,00 €	3 929 919,38 €	1 538 097,00 €	5 799 983,62 €
		Recettes	1 367 220,00 €	1 000 517,56 €	0,00 €	366 702,44 €
Déviation routière Orange	2021	Dépenses	7 500 000,00 €	4 772 189,41 €	2 153 209,00 €	574 601,59 €
		Recettes	207 825,56 €	0,00 €	207 825,56 €	0,00 €
Réhabilitation hall des expositions	2024	Dépenses	2 660 000,00 €	79 239,24 €	0,00 €	2 580 760,76 €
Construction d'un groupe scolaire au Coudoulet	2022	Dépenses	8 456 062,00 €	8 131 624,96 €	324 340,00 €	97,04 €
		Recettes	748 002,08 €	82 157,08 €	665 845,00 €	0,00 €
Construction d'un poste de police	2022	Dépenses	4 000 000,00 €	2 857 196,63 €	668 048,00 €	474 755,37 €
Total Dépenses			53 508 074,00 €	31 515 083,85 €	8 312 145,00 €	13 678 845,15 €
Total Recettes			8 941 157,20 €	5 285 578,90 €	1 483 670,56 €	2 171 907,74 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : De valider l'ajustement des montants des autorisations de programme et la modification des crédits de paiements précités 2026 afin de prendre en compte les modifications intervenues depuis le vote du budget principal 2026 de la ville d'Orange.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

A la majorité,

- 24 Pour
- 5 Contre

Madame Joelle EICKMAYER, Monsieur Xavier MARQUOT, Madame Catherine GASPA, Monsieur Jonathan ARGENSON, Madame Céline BEYNEIX

- 5 Abstention(s)

Monsieur Stéphane LANOY, Monsieur Christian GASTOU, Madame Sylvie AUMAGE, Monsieur Olivier TROUSSE, Monsieur Brigitte LAOURIGA

NON REALISATION D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE LIEES AU DOSSIER DE REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R. 104-33 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme d'Orange approuvé par délibération du Conseil Municipal (DCM) du 15/02/2019 et objet depuis de 12 mises à jour dont la dernière en date du 15/06/2023, d'une modification de droit commun n°2 approuvée le 13/12/2022, d'une modification de droit commun n°1 approuvée le 11/04/2023, d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité approuvée le 19/09/2023 d'une modification de droit commun n°3 approuvée le 20/03/2025 et d'une révision allégée n°1 approuvée le 20/03/2025 ;

Vu la délibération du 12/11/2024 du Conseil Municipal d'Orange prescrivant la procédure de révision allégée n°2 du PLU ;

Vu l'avis n°006327/KK AC PLU du 24/11/2025 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale concluant à l'absence de nécessité d'évaluation environnementale de la révision allégée n°2 du PLU d'Orange (84) après examen au cas par cas ;

Considérant que la Commune d'Orange souhaite conforter l'activité agricole sur son territoire tout en y développant une activité touristique de qualité.

Considérant le projet agro-touristique sur le site du château Maucoil pour lequel la commune a été sollicitée car n'étant pas autorisé par le PLU en vigueur.

Considérant que l'article L. 153-34 alinéa 1 du Code de l'urbanisme dispose que : "Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, le projet de révision arrêté fait l'objet d'un examen conjoint de l'État, de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 lorsque, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables, la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ".

Considérant la délibération en date du 12/11/2024, dans laquelle le Conseil municipal a prescrit la révision allégée n°2 du PLU d'Orange pour créer un secteur de taille et de capacité limitées à vocation agro-touristique sur le château Maucoil.

Considérant qu'au vu des éléments produits dans le dossier notifié à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale et dans l'exposé des motifs des changements apportés du dossier de révision allégée, le site a déjà fait l'objet des études nécessaires à la prise en compte de l'environnement : Analyse écologique et phytosanitaire du bosquet présent sur site, analyse des sols et des possibilités d'amélioration de l'assainissement autonome, analyse hydraulique pour la gestion des écoulements pluviaux, analyse des nappes et possibilités de forage, analyse de l'état des bâtiments actuels et des réhabilitations possibles, etc... Les enjeux environnementaux ont donc d'ores et déjà été pris en compte et intégrés au projet. La révision allégée du PLU accompagne un projet déjà bien abouti.

Considérant la saisine par la commune de la mission régionale d'autorité environnementale le 29/09/2025 (dossier 006327/KK AC PLU). Cette dernière a émis un avis conforme n°006327/KK AC PLU le 24/11/2025 concluant à l'absence de nécessité d'évaluation environnementale de la révision allégée n°2 du PLU d'Orange (84). Cet avis est en ligne sur leur site Internet.

Considérant qu'au titre de l'article R. 104-33 du Code de l'Urbanisme, si la personne publique responsable conclut qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire, elle saisit l'autorité environnementale pour avis conforme dans les conditions prévues aux articles R.104-34 à R.104-37 et, au vu de cet avis conforme, prend une décision relative à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale.

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article R.104-36 du Code de l'Urbanisme, la décision mentionnée à l'article R.104-33 est prise par le Conseil municipal lorsque le plan local d'urbanisme est révisé, dans le cas mentionné au II de l'article R. 104-11, modifié ou mis en compatibilité en application de l'article R.153-15.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : La procédure de révision allégée n°2 du PLU n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Article 2 : La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

A l'unanimité

N°DL_474_2026

Rapporteur : Monsieur Florent AGRO

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEGEE N°2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORANGE (84)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de l'Urbanisme et notamment les articles R.104-33 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme d'Orange approuvé par délibération du Conseil municipal (DCM) du 15/02/2019 et objet depuis de 12 mises à jour dont la dernière en date du 15/06/2023, d'une modification de droit commun n°2 approuvée le 13/12/2022, d'une modification de droit commun n°1 approuvée le 11/04/2023, d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité approuvée le 19/09/2023 d'une modification de droit commun n°3 approuvée le 20/03/2025 et d'une révision allégée n°1 approuvée le 20/03/2025 ;

Vu la délibération du 12 novembre 2024 du Conseil municipal d'Orange prescrivant la procédure de révision allégée n°2 du PLU ;

Vu l'avis n°006327/KK AC PLU du 24 novembre 2025 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale concluant à l'absence de nécessité d'évaluation environnementale de la révision allégée n°2 du PLU d'Orange (84) après examen au cas par cas ;

Considérant que le Conseil municipal a prescrit la révision allégée n°2 du PLU d'Orange pour créer un secteur de taille et de capacité limitées à vocation agro-touristique sur le château Maucoil par sa délibération en date du 12/11/2024 ;

Considérant que le Conseil municipal a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et a défini les modalités de la concertation, à savoir :

- Affichage de la délibération de prescription pendant toute la durée des études nécessaires ;

- Mention faite sur le site internet de la commune : <https://www.ville-orange.fr/> ;
- Mise à disposition d'un dossier de présentation, ainsi qu'un registre d'observations en Mairie servant à accueillir par écrit les remarques et observations ;
- Publication d'un article dans le bulletin municipal ou dans la presse départementale.

Considérant que les modalités de la concertation ont bien été respectées et qu'aucune observation n'a été émise durant cette phase.

Considérant que l'autorité environnementale a été saisie dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas. Dans son avis du 24/11/2025, celle-ci a précisé que le dossier ne nécessitait pas d'évaluation environnementale.

Considérant qu'il convient de :

- De tirer le bilan de la concertation relative à la présente révision, conformément à la délibération du 12/11/2024 ;
- D'arrêter le projet de révision allégée n°2 du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- De soumettre pour avis le projet de révision allégée du PLU, lors d'un examen conjoint, conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme ;
- De saisir pour avis la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Considérant que le projet de révision allégée n°2 n'est pas de nature à porter atteinte aux orientations définies par le PADD du PLU approuvé le 15/02/2019 ;

Considérant qu'il convient de tirer le bilan de la concertation publique de manière favorable puisque cette dernière n'a pas soulevé de remarques particulières ;

Considérant que le dossier de révision allégée n°2 du PLU est prêt à être arrêté ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : De tirer de manière favorable le bilan de la concertation qui s'est déroulée selon les modalités décrites dans la délibération.

Article 2 : D'arrêter le projet de révision allégée n°2 du PLU d'Orange, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 3 : De préciser que le projet de révision allégée n°2 du PLU fera l'objet, conformément à l'article L.153-34 du Code de l'urbanisme, d'un examen conjoint de l'État, des personnes publiques associées, des établissements publics de coopération intercommunale, dont celui en charge du SCoT, et des communes limitrophes.

Article 4 : De préciser que le projet de révision allégée n°2 du PLU sera soumis à un avis simple de la CDPENAF.

Article 5 : De préciser que le projet de révision arrêté, accompagné du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint, est soumis à l'enquête publique par le maire conformément à l'article R.153-12 du Code de l'urbanisme.

Article 6 : De préciser que la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois en Mairie.

A l'unanimité

N°DL_475_2026

Rapporteur : Monsieur Denis SABON

REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE : ALIENATION DE GRE A GRE DE L'IMMEUBLE
CADASTRE SECTION BT N° 350 SIS 5 BIS RUE DU NOBLE AU PROFIT DE
MESSIEURS LAURENT BOURGUET ET THOMAS BEAUQUIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1

Vu le diagnostic structurel n°2248 AU établi par la Société d'Ingénierie et Technique du Bâtiment en date du 8 juillet 2024 portant sur l'immeuble communal sis 5 bis rue du Noble ;

Vu le courrier de Messieurs Laurent BOURGUET et Thomas BEAUQUIS en date du 17 décembre 2025,

Vu l'avis du Domaine n° 93091 en date du 6 janvier 2026;

Par courrier en date du 17/12/2025, Messieurs Laurent BOURGUET et Thomas BEAUQUIS ont manifesté leur souhait d'acquérir l'immeuble communal, cadastré section BT n°350, sis 5 bis rue du Noble, d'une contenance cadastrale de 121 m² environ, en vue d'un projet de réhabilitation totale, à savoir:

- Réalisation des travaux de rénovation lourde (planchers, escaliers et toiture) afin de pallier aux désordres structurels de l'immeuble, identifiés suivant le diagnostic structurel n°2248 AU établi par la Société d'Ingénierie et Technique du Bâtiment en date du 8 juillet 2024 (fissures importantes et remontées capillaires côté rivière « La Meyne », affaissement de plancher et fissures de désolidarisation de l'escalier central, infiltrations par toiture) ;
- Rénovation totale des appartements dégradés vacants afin de produire une offre de logements de qualité attirant de nouveaux habitants en centre-ville ;
- Coût estimatif des travaux de réhabilitation, portés par l'acquéreur, estimé à 223 000,00 € environ.

Il est rappelé que conformément aux termes de l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État (avis du Domaine).

Aussi, la Commune souhaite favoriser la réalisation de ce projet qualitatif de redynamisation de l'habitat du centre-ville, en procédant à la cession du bien communal sus-désigné aux conditions suivantes :

- Prix fixé à 135 000,00 €, au vu de l'avis du Domaine en date du 6 janvier 2026, fixant la valeur vénale du bien à 106 020,00 € ;
- Acquisition sans aucune condition suspensive, sollicitée par l'acquéreur.
- Prise en charge des frais de notaire par l'acquéreur.
- Insertion de clauses types à l'acte de vente au profit de la Ville : pacte de préférence et agrément de la Ville en cas de revente, droit de rétrocession au profit de la Ville notamment en cas d'abandon du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la cession de l'immeuble cadastré section BT n°350, sis 5 bis rue du Noble, au profit de Messieurs Laurent BOURGUET et Thomas BEAUQUIS, aux conditions susmentionnées.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier, tous actes et pièces, tous avant-contrats, constituer toutes servitude ou mise en copropriété qui pourraient être formées sur les bien, tout droit de préférence, d'agrément ou de rétrocession au profit de la Ville en cas de revente ou abandon du projet.

A l'unanimité

N°DL_476_2026

Rapporteur : Monsieur Denis SABON

REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE : ALIENATION DE GRE A GRE DE L'IMMEUBLE
CADASTRE BO N° 201 SIS RUE 29 RUE SAINT-MARTIN AU PROFIT DE LA SAS MGE
84 REPRESENTEE PAR MONSIEUR MATTHIEU GROMELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1 ;

Vu le diagnostic structurel n°2248 AU établi par la Société d'Ingénierie et Technique du Bâtiment en date du 23 janvier 2024 portant sur l'immeuble communal sis 29 rue Saint-Martin ;

Vu le bail commercial en date du 3 mars 2026, consenti par la Ville au profit de la SAS DUMELLE représentée par Madame Florence GROMELLE, portant sur l'immeuble communal sis 29 rue Saint-Martin ;

Vu l'avis du Domaine n°30534 en date du 19 mai 2026 ;

Concernant le devenir de l'immeuble communal cadastré section BO n°201, d'une contenance cadastrale de 100 m² environ, sis 29 rue Saint-Martin, il est rappelé, en préambule, que la précédente municipalité a pris les engagements suivants :

- Signature d'un bail commercial en date du 3 mars 2026, consenti par la Ville au profit de la SAS DUMELLE représentée par Madame Florence GROMELLE, portant sur la totalité de l'immeuble en vue de l'implantation de l'enseigne « Augusta », boulangerie-pâtisserie (boutique, laboratoire dédié aux cours de boulangerie-pâtisserie ouverts au public adultes/enfants, locaux destinés aux salariés).
- Réalisation, par la Ville, des travaux de réfection de la toiture de l'immeuble pour un montant de 74 397,33 € TTC.
- Prise en charge, par le locataire en place, de la totalité des travaux de rénovation intérieure de l'immeuble, soit un coût de travaux estimé à 220 000,00 € TTC.
- Cession de l'immeuble au profit du locataire en place, à savoir une société dédiée dénommée la SAS MGE 84 représentée par Monsieur Matthieu GROMELLE, à l'échéance de la première période triennale du bail commercial en cours, au prix de 175 000,00 €; ce dernier souhaitant ainsi pouvoir pérenniser son investissement et outil commercial.

Il est rappelé que conformément aux termes de l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État (avis du Domaine).

Aussi, la Commune entend pérenniser l'équilibre du projet de développement commercial du locataire en place, portant sur un projet qualitatif de redynamisation du commerce du centre-ville, en procédant à la cession du bien communal sus-désigné, aux conditions suivantes :

- prix fixé à 175 000,00 €, au vu de l'avis du Domaine n°30534 en date du 19 mai 2026 fixant la valeur vénale du bien à 174 000,00 € (auquel s'ajoutera, s'il y a lieu, une TVA sur prix total ou sur marge, conformément aux dispositions légales en vigueur le jour de la réalisation de la vente par acte notarié),
- signature d'une promesse de vente aux conditions suivantes :
- obtention du financement bancaire par l'acquéreur ;
- durée de la promesse de vente correspondant à l'échéance de la première période triennale du bail commercial en cours.
- insertion de clauses types à l'acte de vente au profit de la Ville : pacte de préférence et agrément de la Ville en cas de revente, droit de rétrocession au profit de la Ville notamment en cas d'abandon du projet.
- prise en charge des frais de notaire par l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la cession de l'immeuble communal cadastré section BO n°201, sis 29 rue Saint-Martin, au profit de la SAS MGE 84 représentée par Monsieur Matthieu GROMELLE, aux conditions susmentionnées.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier, tous actes et pièces, tous avant-contrats, constituer toutes servitude ou mise en copropriété qui pourraient être formées sur le bien, tout droit de préférence, d'agrément ou de rétrocession au profit de la Ville en cas de revente ou abandon du projet.

A l'unanimité

N°DL_477_2026

Rapporteur : Madame Agnès JEANJEAN

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "CHATS SANS TOI"

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Locales qui prévoit que " l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget " ;

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les associations exerçant sur le territoire communal et de contribuer à leur accompagnement ;

Considérant qu'il convient de valider la demande de subventions ci-après :

	Associations	Actions	Montants
1	Chats Sans Toi M. Frédéric AUBERT-TILLY	- Participation financière de la Ville face à la recrudescence du nombre de chats et de chatons recueillis, aux frais de stérilisation ainsi qu'à l'acquisition de nourriture	660 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : d'allouer la subvention exceptionnelle à l'association comme susmentionnée dans le tableau ;

Article 2 : De dire que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

Article 3 : De préciser que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026 ;

Article 4 : D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité

N°DL_478_2026

Rapporteur : Monsieur Philippe DRAPIER

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "MISTRAL TRIATH'CLUB ORANGE"

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Locales qui prévoit que " l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget " ;

Considérant que la commune d'Orange souhaite, d'une part, soutenir ses associations, et d'autre part, épauler les sportifs qui mettent la Ville à l'honneur ;

Considérant qu'il convient de valider la demande de subventions ci-après :

	Associations	Actions	Montant s
1	Mistral Triath'Club M. Joachim PASSHIER	- Participation financière de la Ville à l'organisation du Championnat de France individuel d'Aquathlon et du Championnat de France de Triathlon des ligues régionales, qui se dérouleront respectivement les 11 et 12 juillet 2026 à Lapalud	2 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : D'allouer la subvention exceptionnelle à l'association comme susmentionnée dans le tableau ;

Article 2 : De dire que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

Article 3 : De préciser que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026 ;

Article 4 : D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité

N°DL_479_2026

Rapporteur : Monsieur Michel OLIVEIRA

CESSION D'UN VEHICULE DE LA VILLE D'ORANGE AU PAYS D'ORANGE EN
PROVENCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21 ;

Considérant que la ville d'Orange a acquis le véhicule suivant :

VÉHICULE	IMMATRICULATION	IMMOBILISATION	INVENTAIRE
PEUGEOT 5008	DX 905 AS	202015-00317	202015-2182-00317

Considérant que le Pays d'Orange en Provence a fait part de son souhait par voie de cession d'obtenir ledit véhicule ;

Considérant l'accord entre la ville d'Orange et le Pays d'Orange en Provence au prix de cession à hauteur 6 800€.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la cession du véhicule référencé ci-dessus appartenant à la ville d'Orange au profit du Pays d'Orange en Provence pour la somme de 6 800 €.

Article 2 : de préciser que le règlement interviendra sur présentation d'un titre de recette par véhicule libellé au nom de l'acquéreur.

Article 3 : d'autoriser la sortie de l'inventaire dudit véhicule.

A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Marie-Thérèse GARMARD



LE MAIRE

Jean-Dominique ARTAUD

